



## Le magazine de la CSF de la Métropole de Lyon et du Rhône N°3 / Novembre 2020

Chers(es) Adhérents(es) ;

### Le travail continue !

Malgré tout, notre U.D. a décidé que le travail continuait. Les salariées privilégient le télétravail tout en étant présentes à l'UD 1 à 2 jours par semaine. Cette organisation ralentira peut-être nos échanges.

Cependant, personne n'oublie notre rôle social, et nous comptons le tenir pleinement dans l'intérêt de toutes et tous. Nous comptons sur votre compréhension et restons malgré tout à votre écoute.

## Hé...Dites...OH!!

Après la tempête du covid-19 du premier trimestre et après avoir pu passer des vacances pour certains limitées sur la durée comme sur les lieux possibles, toutes et tous avons pu bénéficier avec plaisir de cette pause.

Mais comme pour nos enfants et petits-enfants, la rentrée de l'UD a été tumultueuse. Au sortir de la crise, nous avons été bousculés par les nouvelles règles sanitaires d'une part et une charge de travail due au retard engendré par le confinement de l'autre. En outre, le 18 septembre, Isabelle, après 6 ans de très bons et loyaux services, a quitté la CSF pour une nouvelle expérience professionnelle toujours liée au monde de l'habitat social. Nous la remercions fortement et lui souhaitons une pleine réussite.

Bien sûr, il y a fallu tout de suite combler ce départ ; alors dorénavant c'est Marion qui a pris la fonction de coordinatrice. Heureusement, elle a pu travailler aux côtés d'Isabelle entre fin août et début septembre et ainsi assurer la meilleure transition possible.

Quant au poste de secrétariat, pour remplacer Marion, après avoir reçu 8 postulants en entretien, Daphné a été embauchée. Nous sommes conscients que connaître le fonctionnement de la CSF, nos actions, nos adhérents etc... prend du temps, mais nous lui faisons une entière confiance.

Quant à notre A.G. du 25 septembre, en raison du Coronavirus, elle n'a pas pu avoir lieu avec la convivialité. Elle s'est donc déroulée en vidéoconférence à partir du local de la résidence Lucien Pitance (Lyon 5ème) dont nous tenons à remercier l'Amicale des locataires pour son accueil.

Notre Conseil Syndical a changé avec les départs d'Eva ARTETA après 15 ans comme pilier de notre U.D, de Roger WITTOUCK qui nous a représenté et a défendu nos valeurs au DALO, et enfin de Françoise BOULNOIS adhérente à la CSF depuis le conflit avec la SACVL. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont fait et souhaitons la bienvenue aux nouveaux entrants dans le Conseil Syndical Jacques MASSE et André GERVASONI et savons que nous pourrons compter sur eux.

Mais voilà que face au Coronavirus, nous sommes de nouveau confinés.

## Familles

### Les Violences Conjugales : Un nouveau Progrès pour les Victimes

Suite à la L. n° 2020-936, 30 juillet 2020 ; nous ne pouvons que nous réjouir de cette avancée pour protéger les victimes des violences conjugales en particulier sur les points suivants, mais cela n'est pas exhaustif :

#### Pour le Logement :

Elle spécifie que la jouissance du logement commun est attribuée, au conjoint, au partenaire ou au concubin qui n'est pas l'auteur des violences, et ce même s'il a bénéficié d'un hébergement d'urgence (Code Civil. art. 515-11).

Le préavis de départ du locataire victime de violences conjugales peut désormais être réduit à un mois (3° bis en complément de la Loi n° 89-462, 6 juillet 1989, art. 15, I.).

#### Sur le Secret Médical :

La loi autorise (même incite) la révélation du secret médical lorsque les violences mettent la vie de la victime en danger immédiat et que celle-ci se trouve sous l'emprise de leur auteur. Ainsi, le médecin ou tout autre professionnel de santé porte à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple.

Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure; en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République (Code Pénal., art. 226-14).



#### Vie privée et utilisation du numérique à l'encontre de son ex-conjoint :

Tout traçage numérique de son conjoint ou ex est dorénavant puni d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende (Code Pénal., art. 226-1). En outre, les atteintes à la vie privée sont sanctionnées plus sévèrement lorsque les faits sont commis par le conjoint, le partenaire ou le concubin de la victime (Code. Pénal., art. 226-4-1, art. 226-15, art. 222-16 et art. 227-23)

## SANTÉ

### Nouveau Scandale dénoncé par laLigue contre le Cancer

La Ligue contre le cancer a sorti au printemps 2020 une étude intitulée « *Pénuries de médicaments : une perte de chance pour tous les malades. Focus sur le cancer* ». Elle est le résultat d'une double enquête réalisée fin 2019 auprès de 1358 personnes, en cours de traitement ou dont le traitement est terminé depuis moins de 10 ans, et de 500 professionnels de santé. Elle concerne particulièrement les médicaments prescrits pour soigner les cancers et également les médicaments qui traitent les effets indésirables des anti-cancéreux (corticoïdes ou anti-vomitifs par exemple).

Pour la Ligue contre le cancer, il était indispensable de faire le point sur ces pénuries puisqu'en 2017, 22% des médicaments signalés en rupture de stock à l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) concernaient des pénuries de médicaments en cancérologie.

## LOGEMENT

### Etude UDCSF « La vente HLM sur le territoire de la Métropole de LYON »

A la demande de la Fondation Abbé-Pierre Auvergne-Rhône-Alpes et avec leur soutien financier, nous venons de réaliser une étude sur la problématique de la vente des logements HLM. Appliquée à la Métropole de Lyon, elle fait état des conséquences de la vente des logements sociaux sur les habitants et leur environnement.

Si la vente HLM existe depuis de nombreuses années sur tout le territoire français, des mesures gouvernementales récentes (loi ELAN, lois de finance 2017 et 2018) l'ont amplifiée, faisant passer en copropriété de nombreux immeubles HLM que la CSF69 accompagnait jusqu'ici dans le cadre de la pleine propriété du bailleur social. Face aux changements introduits par ces ventes aux particuliers, l'association a souhaité interroger ce nouvel enjeu du monde HLM, pour mieux le cerner et dégager des pistes d'actions visant à faire évoluer les pratiques d'accompagnement des habitants des HLM.

Cette étude a été confiée à une stagiaire en master 2 de l'Université Lumière de Lyon, Camille BONNARD-CIMETIERE, qui a travaillé dans les bureaux de l'UD de mars à septembre 2020, période de confinement incluse. Camille a été assistée quotidiennement par Isabelle GEORGES également corédactrice du texte.

Dès septembre 2019, un Comité de Pilotage interne et externe a accompagné les deux rédactrices tout au long de leur travail afin de suivre, de valider et de réorienter si nécessaire le contenu de l'étude en temps réel.

Outre la littérature importante existant sur ce sujet, l'étude s'appuie essentiellement sur de nombreuses interviews de locataires et de copropriétaires d'appartements HLM de quatre immeubles suivis par la CSF, des données de 10 bailleurs sociaux ainsi que de responsables logement à la Métropole de Lyon, ABC HLM et AURA HLM. Ces interviews se sont montrées d'une grande richesse et ont permis de bâtir un retour d'expérience solide de la vente HLM sur notre territoire.

De même, elles nous ont permis de constater que tous les bailleurs ne sont pas au même niveau dans la mise en place des nouveaux processus indispensables, afin de pouvoir éviter certains écueils dans cette activité récente (externalisation ou pas de la fonction syndic de copropriété par exemple).

Une des premières conclusions tirées par la CSF est le besoin d'accompagnement de ces nouveaux copropriétaires dans l'univers particulier et qui leur est encore inconnue la copropriété.

De nouvelles actions, formations, et procédures d'accompagnement sont donc en cours de mise en place au sein de l'UD du Rhône et de la Métropole de Lyon, pour un meilleur accompagnement des habitants, locataires comme propriétaires.

Jacques MASSE

## EDUCATION

En 2020 aurait dû se dérouler notre 33e forum des métiers et des formations. Mais c'était sans compter le Coronavirus et la crise sanitaire qui l'accompagne.

Malheureusement, outre les risques sanitaires encourus, les conditions d'accueil ne nous permettaient pas de mettre en place le forum convivial et chaleureux que nous connaissons. C'est donc le cœur lourd que nous avons pris la décision d'annuler l'édition 2020.

Cependant, l'accompagnement des jeunes dans leur recherche d'orientation nous tenant particulièrement à cœur, nous souhaitons leur proposer d'autres moyens de se renseigner sur l'ensemble des filières professionnelles et parcours de formation possible post 3e.



Aussi, en concertation avec nos partenaires et les établissements exposants, nous réfléchissons activement à la mise en place d'actions de remplacement.

Malgré le confinement et les mesures sanitaires strictes, nous faisons le maximum pour poursuivre notre action.

Nous vous tiendrons bien sûr informés via notre site et notre page Facebook de tout ce qui sera mis en place.

La CSF et son équipe espèrent vous retrouver en présentiel, toujours aussi nombreux et motivés sur l'édition 2021 !



## LA PAROLE A : Cité Roger Poisson (Lyon 5)

### Actions et nouvelles pendant la période d'isolement du coronavirus.

“ Lors du contrôle des charges 2017 de la Résidence Roger Poisson, le comité a constaté une dépense excessive d'eaux des communs. Cette dépense s'élevait à 10 274,93 €. Le comité a demandé la vérification de cette dépense et un trop perçu dépassant légèrement les 5000,00 € a été reconnu et restitué aux locataires ; **cela a donc engendré une baisse allant de 30 à 60 € par foyer sur les quittances du mois de Mars 2020.**

**Durant le confinement le comité de la Résidence Roger Poisson et l'U.D. CSF** ont continué de travailler.

Les discussions avec la SACVL se faisant par audio-conférence, le comité et l'U.D. CSF ont obtenu de la part de la SACVL un accord collectif local relatif au service antenne collective Numéricâble.

Afin de supprimer ce contrat payant depuis 1982, et compte tenu de l'évolution numérique (montant actuel 3,36 € TTC/mois sur les avis d'échéances), un tarif dégressif sur 3 ans a été conclu pour toutes les résidences ayant encore Numéricâble dans le parc de la SACVL.

1ère année (2021) : une baisse de 21% par rapport à 2020 **soit 2,64 € TTC/mois**

2ème année (2022) : une nouvelle baisse de 12,5% ; **soit 2,31 € TTC/mois**

3ème année (2023) : une nouvelle baisse de 14% **soit 1,98 € TTC/mois**

Le comité et la CSF ont tenu à ce que les personnes en difficulté financière ou âgées puissent encore avoir accès à la télévision durant ces 3 années. ”

**Annick COTTIN**

Vous souhaitez prendre la parole et témoigner dans notre magazine

Contactez nous par mail pour nous proposer votre sujet à l'adresse [udcsf69@la-csf.org](mailto:udcsf69@la-csf.org)